



CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse
Case postale 251 CH-3000 Berne 7
cran02@bluewin.ch - www.cran.ch - CCP 30-514517-5

COMMUNIQUE DE PRESSE - 24 FEVRIER 2012

L'acharnement judiciaire contre l'ancien parlementaire Noir a-t-il pris fin ?

Le CRAN se félicite du nouvel acquittement de M. Ricardo Lumengo

A la veille des dernières élections fédérales, le procureur bernois en charge du dossier a déposé un recours contre l'acquittement prononcé le 18 mai 2011 à Berne en deuxième instance après une condamnation pour « fraude électorale » intervenue en novembre 2010. Juriste bénévole dans un centre pour l'intégration des étrangers, à Bienne (canton de Berne), et premier élu africain au Parlement fédéral, de 2007 à 2011, M. Ricardo LUMENGO, d'origine angolaise, a entretemps perdu les élections. Il vient d'être « blanchi » à nouveau. Le Tribunal fédéral (Cour suprême) vient de rejeter le recours du procureur bernois, confirmant ainsi l'acquittement définitif.

RAPPEL DES FAITS

En 2006, lors de sa campagne pour les élections au parlement cantonal bernois, le candidat LUMENGO rencontre dans sa ville de Bienne des personnes dans la rue, les bistrotts et parfois à leur domicile. Il s'agit le plus souvent d'amis ou de connaissances. Certains, naturalisés de fraîche date, le questionnent sur la manière de remplir leurs obligations civiques de vote. Il les invite parfois à son bureau de consultation où, grâce à des spécimens de bulletin de vote servant de modèles, il peut leur donner une explication plus concrète. Des personnes sont ainsi reparties avec des bulletins ayant servi d'exemple.

Sans doute par ignorance ou pour faire plus simple, 44 de ces personnes ont préféré glisser dans l'enveloppe les spécimens de bulletin ayant servi d'exemples, remplis par M. LUMENGO. Ces bulletins, à l'exception de deux, seront néanmoins exclus du comptage pour vice de forme.

Toutefois, c'est seulement en 2008, c'est-à-dire deux ans après les élections cantonales, et à la suite de sa victoire aux élections fédérales de 2007, que des accusations sont portées contre M. LUMENGO. Elu avec 11 000 voix d'avance sur son co-listier, il est alors soupçonné d'avoir rempli lui-même 47 bulletins. Mais l'enquête graphologique le disculpe. Les soupçons se portent alors sur le dépouillement de 2006 qui concernait son élection au parlement cantonal qu'il venait de quitter après son succès fédéral.

Plaidant toujours sa bonne foi, une erreur d'appréciation sur ceux qu'il voulait aider, M. LUMENGO a été condamné en première instance, le 11 novembre 2010, pour une supposée « fraude électorale ». Bien que présumé innocent après avoir interjeté appel, les sections cantonale et suisse de son parti, le Parti socialiste (PS) réclament aussitôt sa démission du parlement et, devant son refus, le forçant à quitter le parti. Au regard des amalgames racistes faits autour de ses origines et de la couleur foncée de sa peau et du lynchage médiatique renforcé par le rejet de son parti, le CRAN lance un Appel pétitionnaire solidement argumenté afin de le soutenir.

Avec raison. Le 18 mai 2011, le jugement en appel se solde par son acquittement. Mais, en octobre, à la veille des élections fédérales auxquelles M. LUMENGO est candidat, M. Michel-André FELS, procureur du canton de Berne annonce aussitôt l'introduction d'un recours contre cet acquittement auprès du Tribunal fédéral, autorité judiciaire suprême du pays. C'est ce recours qui lui a été fatal (échec aux

dernières élections fédérales) qui vient d'être rejeté, le 10 février dernier. M. LUMENGO est ainsi définitivement lavé de l'accusation de « fraude électorale ».

RESOLUTION

- Le CRAN se félicite de la décision du Tribunal fédéral acquittant définitivement M. LUMENGO et adresse à ce dernier ses chaleureuses félicitations pour sa persévérance dans sa volonté à démontrer son innocence.
- Le CRAN salue la hauteur des juges fédéraux qui n'ont pas cédé à la stigmatisation ambiante des étrangers, en particulier des Noirs. Leur décision est un signal fort qui sonne à la fois comme un désaveu et un appel en direction de toutes les forces, notamment politiques, promptes à stigmatiser l'étranger pour des motifs électoralistes et/ou racistes.
- Le CRAN est d'autant plus heureux que cette décision réhabilite un acte très civique jugé délictueux par certains, et des circonstances atténuantes devenues des circonstances aggravantes, au point que le Parti socialiste suisse s'est empressé de rejeter ce camarade un peu trop noirci.
- Le CRAN dénonce à cet égard, encore une fois, l'attitude du Parti socialiste suisse qui, à travers ses responsables, a contribué à la stigmatisation et au rejet politique de M. LUMENGO, candidat malheureux aux dernières élections fédérales.
- Le CRAN tient à réaffirmer son total soutien à M. LUMENGO et l'encourage à poursuivre sa carrière politique en dépit de tous les obstacles qui continueront à se dresser sur son chemin vers de plus hautes responsabilités dans son pays, la Suisse.
- Le CRAN appelle toutes les forces vives du pays, attachées à la promotion de la diversité en politique, à renouveler et renforcer leur confiance en M. LUMENGO, symbole national de l'intégration, de la reconnaissance et de la promotion de la diversité, définitivement réhabilité.

Fait à Berne, le 24 février 2012

Pour le Conseil de gestion du CRAN,

Les Porte-paroles :

André Loembe, Vice-Président (079 345 08 52)

Mutombo Kanyana, Secrétaire général (022 343 87 93, 079 754 54 85)

Communiqué envoyé à :

- *M. Ricardo LUMENGO*
- *Partis politiques suisses*
- *Commission fédérale contre le racisme (CFR)*
- *Ambassadeurs des pays africains en Suisse*
- *Haut Commissariat de l'ONU pour les Droits de l'homme*
- *CERD (Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale)*
- *ECRI (European Council on Racism and Intolerance, Strasbourg)*
- *Presse nationale et internationale représentée en Suisse*
- *ONG actives dans la défense de la dignité et des droits humains*
- *ONG et associations africaines*